## 

BURKINA FASO Unité – Progrès – Justice

Arrêté n° \_\_\_\_\_2 12 .\_\_/MS/SG portant nomination d'un directeur au Centre de Recherche en Santé de Nouna

## LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n°2007-304/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2007-381/PRES/PM du 10 juin 2007 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le Décret N°2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu la loi n° 20-98/AN du 05 mai 1998 portant normes de création, d'organisation et de gestion des structures de l'administration de l'Etat;
- Vu la loi n° 23-94/AN du 19 mai 1994,portant code de la Santé Publique ;
- Vu l'arrêté n° 2000-653/MS/SG portant création, attributions, organisation de fonctionnement du Conseil Scientifique du Centre de Recherche en Santé de Nouna;
- Vu l'arrêté N° 2003-193/MS/SG portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Recherche en Santé de Nouna.

## <u>ARRETE</u>

- <u>Article 1</u>: Monsieur SIE Ali, mle 53 439 B, médecin, est nommé directeur au Centre en Santé de Nouna (CRSN).
- <u>Article 2</u>: Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.
- <u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 18 JUN 2007

## **Ampliations:**

- SG/Santé
- IGSS
- Structures centrales Santé
- Structures déconcentrées Santé
- Structures rattachées Santé
- Archives/Chrono
- J.O.

Bédouma Alain YODA
Commandeur de l'Ordre National